



Litige avec une avocate par rapport aux honoraires

Par **DEVILLEZ**, le **14/02/2008** à **15:38**

Bonjour, rnsuite à une succession difficile (mère décédée avec héritage dilapidé), j'ai fait appel à une avocate. Mes moyens financiers sont très faibles. Je lui ai payé 3000 euros, 1500 en septembre et 1500 en décembre. Elle m'a dit pour me rassurer que ce serait jusqu'à la fin de sa mission (rien d'écrit, que oral). Sans me prévenir que cette mission était terminée, elle me demande à nouveau des honoraires pour le travail qu'elle a effectué. Ce travail, une longue lettre que j'ai reçue récemment, m'a interloquée au point que j'ai décidé d'interrompre notre collaboration. En effet, cette avocate m'y parle du droit concernant les français, or je suis belge. Elle me fait des calculs de simulations de succession qui reprennent des chiffres erronés. Ce travail ne m'est donc pas utile. Au téléphone, elle m'a dit qu'elle avait fait un travail qui devait être payé, quoi qu'il arrive. rnQue faire si je conteste cela, surtout dans les conditions financières qui sont les miennes? rnMerci de m'aider rnFD

Par **paulinem**, le **17/02/2008** à **16:01**

Bonjour, rn rnEssayez de reprendre contact avec elle afin de trouver un accord, indiquez lui qu'à défaut d'accord vous saisirez le conseil de l'ordre des avocats.